

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Continue et Capacité Professionnelle des IOBSP - 2019

Durée de la Formation : 7,00 heures

Public visé :

Tous les intermédiaires et leurs préposés, dès lors que ceux-ci se trouvent en situation commerciale, quels que soient leurs statuts, donc leurs niveaux de formation initiale ou de capacité professionnelle. Y compris les intermédiaires passeportés, venant d'un autre état membre de l'Union Européenne.

Prérequis :

Etre IOBSP au 31/12 de l'année précédente.

Objectifs de l'action de formation :

Cette formation vise à tenir à jour les connaissances concernant l'élaboration, la proposition et l'octroi de crédit immobilier (article L.313-1 du Code de la Consommation), la fourniture de service optionnel de conseil en crédit (articles L.313-12 et L.313-14 du Code de la Consommation), l'activité d'inter médiation.

Nature de l'action de formation :

La formation suivie est une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Contenu de la formation :

Voici les différents thèmes proposés sur la formation continue IOBSP : **le thème 2 est obligatoire, il faut ensuite 2 thèmes de 2 heures pour faire 7 heures**

Thème 1. La réglementation des IOBSP – 2 heures :

- Les principes généraux
- Les conditions d'accès à la profession d'IOBSP
- Les conditions d'exercice de la profession d'IOBSP

Thème 2. La Directive MCD et l'actualité juridique de l'IOBSP – 3 heures (obligatoire) :

- Le prêt immobilier : définition, le contrat, la distribution
- Le crédit immobilier : caractéristiques, garanties, assurance
- Le service optionnel de conseil en crédits
- Les obligations professionnelles de protection de l'emprunteur
- L'analyse de solvabilité
- Le marché du crédit immobilier
- L'actualité juridique 2019 de l'IOBSP

Thème 3. ACPR et contrôles – 2 heures :

- Présentation de l'ACPR : ses compétences
- ACPR : son organisation
- ACPR : contrôle des professionnels bancaires et sanctions

Thème 4. Approche technique du dossier de regroupement de crédits - 2 heures :

- L'organisation du dossier
- L'analyse des pièces du dossier
- Le calcul de la balance bancaire
- L'argumentation du dossier

Thème 5. Le blanchiment d'argent (LCB-FT) - 2 heures :

- Introduction et présentation générale
- Les dispositifs internationaux, européens et français
- Les obligations de vigilance
- La déclaration de soupçon, les COSI et les suites possibles d'une déclaration

Thème 6. Le surendettement – 2 heures :

- Définition
- La prévention du surendettement
- Les solutions du surendettement
- La procédure du surendettement

Thème 7. Contrats et obligations des IOBSP – 2 heures :

- Principes généraux
- Contrat de mandat de recherche de capitaux
- Contrat de prestation de service
- Les obligations pré contractuelles

Thème 8. Principes de protection des consommateurs bancaires –2 heures :

- Principes généraux
- Pratiques commerciales interdites et réglementées
- Taux d'usure
- Contrats à distance et hors établissement
- Protection des données personnelles
- Autorités chargées de la protection des consommateurs
- Voies de recours : réclamations et médiations de la consommation

Thème 9. La fraude documentaire – 2 heures :

- Le phénomène de la fraude documentaire
- La prévention et la détection de la fraude documentaire
- La fraude documentaire et le crédit

Les moyens d'encadrement :

Laurent DENIS : Juriste en Droit Bancaire, réglementation bancaire et financière, épargne, crédits, paiements, IOB, courtiers, financement participatif, crowdfunding. **Pascal DONTAIL** : Cadre Supérieur dans le domaine du regroupement de crédits. **Stéphane HEIT** : Avocat à la Cour, Docteur en Droit et Maître de conférences à l'Université de Paris.

Moyens pédagogiques utilisés :

Tutorat asynchrone permanent : les formateurs sont disponibles par le biais du forum ou par mail, pour toute question sur le cours. Ceux-ci ont un délai de 48 heures pour répondre à l'apprenant.

Moyens techniques utilisés :

Plateforme e-learning comprenant un parcours composé de modules, composé chacun du support de cours, de fiches pour approfondir les connaissances si besoin, et des questions d'entraînement. Un forum est mis à disposition pour échanger avec les formateurs référents. L'évaluation en ligne a lieu en fin de formation, dans un mode d'examen, différent du mode d'apprentissage : une fois la réponse aux questions validée, il est impossible de repartir en arrière ; il ne faut pas quitter l'évaluation avant d'avoir terminé car les questions qui n'ont pas obtenu de réponse sont systématiquement considérées comme fausses, sans possibilité de modification, lors de la réouverture.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Evaluation en fin de formation, en ligne, sous forme de QRU/QCM, comprenant 20 questions. L'épreuve du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses atteint un seuil minimum de 70 %.
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Remise du livret de formation réglementaire et de l'attestation d'assiduité en fin de formation, accompagnés du relevé de connexions.

Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : g.francois@sas-sophia.fr